

L'hon. M. ROGERS: Il est possible qu'on les y admette jusqu'à l'âge de trente ans. Normalement ils doivent être âgés de dix-huit à vingt-cinq ans.

M. GREEN: Alors, si ces gens sont éligibles et si les camps doivent s'ouvrir très prochainement, ne serait-il pas possible de s'occuper d'eux dans l'intervalle? Cela ne devrait durer que deux ou trois semaines, ou un mois tout au plus. N'en pourrait-on prendre soin d'une façon ou d'une autre, soit en faisant ouvrir un ou deux des camps d'hiver et en y plaçant ceux des jeunes gens qui sont éligibles pour les camps d'entraînement?

L'hon. M. ROGERS: Je ne vois pas pourquoi quelques-uns de ces gens ne seraient pas éligibles à l'entraînement dans ces camps. Quant à leur entretien d'ici là, les éligibles seraient domiciliés en Colombie-Britannique et tout ce qui pourrait se faire pour eux relèverait exclusivement de l'administration provinciale.

M. GREEN: La situation existante à Vancouver, naturellement, est bien malheureuse, et tout le pays s'en ressent. Je crois que s'il était possible de tirer de là cette catégorie de jeunes gens, cela aiderait beaucoup. Le Gouvernement pourrait aller jusque-là, sûrement. Si deux ou trois cents jeunes gens pouvaient ainsi être tirés de là, cela pourrait résoudre toute la difficulté. Ne peut-on rien faire en ce sens?

L'hon. M. ROGERS: J'ai déjà donné connaissance à la Chambre d'une dépêche exposant clairement que les chômeurs célibataires seraient sur le même pied que les autres dans la même situation, quant à leur éligibilité aux camps de formation pour la jeunesse ou aux emplois disponibles sur des travaux publics. C'est tout ce que je peux dire.

M. GREEN: Pourrait-on maintenant s'occuper d'établir la proportion de ces gens qui occupent le bureau de poste et le musée d'art et qui sont éligibles à l'entraînement? Cela démontrerait au moins qu'il se fait quelque chose et je pense qu'une initiative quelconque de la part du Gouvernement aurait un excellent effet.

L'hon. M. ROGERS: Quant aux hommes qui se trouvent actuellement dans les camps forestiers, les renseignements sont déjà disponibles. Tous ont été inscrits alors qu'ils se trouvaient aux camps. On connaît leur lieu d'origine. C'est là sur quoi l'on s'est basé pour leur offrir de payer les frais de transport pour les renvoyer aux endroits d'où ils sont venus.

M. MacNEIL: Je ne veux pas trop insister ni me montrer injuste envers le ministre, mais je ne puis comprendre pourquoi il refuse d'accepter la suggestion qui lui a été faite de prendre des mesures spéciales en vue de faire face à une situation urgente. Il est difficile d'interpréter les observations du ministre lorsqu'il dit reconnaître la gravité de la situation à Vancouver dans le moment. Je reçois tous les jours des résolutions venant de personnes dignes de foi et aussi d'associations. Ainsi, j'en ai justement une sous la main qui porte la signature de l'archevêque DePencier, de Vancouver, que cette situation affecte beaucoup. Le ministre dit qu'il s'en tient aux renseignements reçus du gouvernement provincial et que cette question est uniquement du ressort de la province, mais en votant ce crédit, nous contribuons au maintien de ce service, en vertu d'une convention qui accorde au ministre un certain droit de surveillance sur les travaux de ce service. Je ne puis comprendre pourquoi on ne prendrait pas un moyen spécial pour faire cesser cet état de choses. Puis-je faire observer que le gouvernement fédéral contribuera probablement de sa part à la dépense d'une partie considérable des fonds qui serviront à payer les frais de transport de ces hommes,—l'offre en a déjà été faite,—dans les diverses autres provinces. Il est bien sûr que si cet argent doit être dépensé nous pouvons raisonnablement suggérer qu'il soit dépensé d'une manière pratique et que celui qui sera ainsi transporté ailleurs par une compagnie de transport quelconque soit assuré de recevoir de l'aide jusqu'à son point de destination et aussi une part de l'emploi qui sera disponible. On ne devrait pas se contenter de le transporter dans un autre endroit et ensuite ne plus s'en occuper.

Voici un autre point sur lequel je désire insister: si on n'intervient pas un nombre de plus en plus grand de ces hommes seront envoyés dans les prisons. Or, il en coûte plus d'un dollar par jour à la province pour garder un homme à la prison d'Oakalla. Cela n'est certainement pas d'une bonne politique, sans compter que ces hommes se trouvent en contact avec des criminels endurcis.

Nous avons un service de placement. Il est certainement possible, grâce aux moyens dont peut disposer ce service, d'arrêter un plan quelconque en vue de faire face à la situation, tout d'abord pour ce qui est de ceux qui demeurent dans la Colombie-Britannique, puis pour transporter ceux qui ne sont que de passage dans les endroits où on leur offrira du travail ou bien où on leur fournira de la nourriture et un refuge en vertu de quelque plan approprié.